

DEMANDE D'UTILISATION D'UNE SALLE MUNICIPALE - ANNÉE 2018

À imprimer et à retourner signée en Mairie, accompagnée des pièces jointes pour validation

Nom, qualité, téléphone
Et adresse du demandeur :

Date demandée :

Utilisation envisagée :

Horaires de présence du public :

Début :

Fin :

SALLE DE L'AMITIE

Capacité :

140 personnes (debout)



les Sables
d'Olonne...

Remise des clefs en mairie (4ème étage)

Contact Service de Prêts des Salles - 02 51 23 16 53

Référence : Décision du 11/10/2017

- Droit de location de la salle :

Personnes morales sablaises (siège social sur la commune) sans but lucratif

- première manifestation par an Gratuit (non cumulable avec gratuité dans une autre salle)
- manifestation suivante 7,50 €/heure
- utilisation de la cuisine (clef particulière) Gratuit

Personnes morales extérieures sans but lucratif

- première manifestation par an 7,50 €/heure
- manifestation suivante 7,50 €/heure

Réunion politique publique

- la première Gratuit
- la suivante, personnes morales sablaises 7,50 €/heure
- la suivante, personnes morales extérieures 7,50 €/heure

Syndics de copropriétés

- résidence sablaise (adresse à préciser) 7,50 €/heure
(minimum perception 1h puis par tranche de 30 minutes)
- résidence extérieure (adresse à préciser) 14,50 €/heure
(minimum perception 1h puis par tranche de 30 minutes)

Toute annulation d'une location à caractère onéreux qui n'aura pas été effectuée par écrit un mois à l'avance sera facturée à l'utilisateur.

Pour tout paiement par titre de recette, il sera facturé un minimum de perception établi à 4h de location.

L'USAGER S'ENGAGE :

- à se conformer au règlement d'utilisation des salles (disponible sur le site Internet de la Ville)
- à payer le droit de location au tarif en vigueur, au plus tard la veille de la manifestation
- à couvrir sa responsabilité civile
- à désigner 2 personnes chargées des missions de prévention sécurité incendie (veiller au respect de l'effectif maximum dans la salle, de la disponibilité des issues de secours, etc.).

ET JOINT A LA PRESENTE DEMANDE :

- L'attestation d'assurance
- Le chèque de règlement du montant total de

DATE ET SIGNATURE :

(Cadre réservé à la ville des Sables d'Olonne)

AVIS DU SERVICE :

AUTORISATION DU MAIRE :

Par délégation du Maire
Claire LEGRAND, Adjointe Déléguée
Animation - Développement Culturel